



ARRÊTÉ



Réglementant la circulation et le stationnement
Place de la Liberté et avenue du 8 mai 1945

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière
Vu la demande reçue en date du 5 octobre 2023 de la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – ZI du Martray 14730 GIBERVILLE concernant les travaux de remplacement de l'enseigne de la Banque Tarneaud au 7 Place de la Liberté à BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux de remplacement de l'enseigne de la Banque Tarneaud au 7 Place de la Liberté à BESSINES-SUR-GARTEMPE, le stationnement sera interdit devant le 7 Place de la Liberté et la circulation se fera sur un seul côté avenue du 8 mai 1945 (côté gauche en descendant). Le stationnement sera interdit du 1 au 7 avenue du 8 mai 1945 durant les travaux.



ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES conformément à la réglementation en vigueur.

La société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES
La société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES

Fait et arrêté à Bessines, le 10 octobre 2023

La Maire

Andréa BROUILLE